

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN CEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>1 420 939</u>	<u>1 280 538</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	1 340 944	1 145 532
Obligations et valeurs assmilées	3.2	79 995	135 006
Placements monétaires et disponibilités		<u>29 021</u>	<u>106 399</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	29 021	106 399
Autres actifs	3.4	1 340	8 800
TOTAL ACTIF		1 451 300	1 395 737
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	8 038	-
Autres Créditeurs divers	3.6	122	1 756
TOTAL PASSIF		8 160	1 756
<u>Capital</u>	3.7	<u>1 416 174</u>	<u>1 379 470</u>
<u>Sommes distribuables</u>	3.12	<u>26 966</u>	<u>14 511</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	14
Sommes distribuables de l'exercice		26 954	14 497
ACTIF NET		1 443 140	1 393 981
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 451 300	1 395 737

ETAT DE RESULTAT
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	3.8	55 393	43 052
Revenus des placements monétaires	3.9	1 600	1 453
Total des revenus de placements		56 993	44 505
Charges de gestion des placements	3.10	27 951	26 684
Revenus Nets des placements		29 042	17 821
Autres charges d'exploitation	3.11	2 072	1 758
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 970	16 063
Régularisation du résultat d'exploitation		<16>	<1 566>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		26 954	14 497
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16	1 566
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		113 133	<140 243>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<86 443>	<39 151>
Frais de négociation de titres		<8 873>	<2 698>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		44 787	<166 030>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	44 787	<166 030>
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	26 970	16 063
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	113 133	<140 243>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<86 443>	<39 151>
Frais de négociation de titres	<8 873>	<2 698>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<14 779>	<3 336>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19 151	394 401
Souscriptions		
- Capital	111 511	555 403
- Régularisation des sommes non distribuables	278	2 600
- Régularisation des sommes distribuables	1 029	0
Rachat		
- Capital	<92 816>	<170 357>
- Régularisation des sommes non distribuables	<356>	7 384
- Régularisation des sommes distribuables	<764>	<915>
- Droit de sortie	269	285
VARIATION DE L'ACTIF NET	49 159	225 035
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 393 981	1 393 981
En fin de l'exercice	1 443 140	1 393 981
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	14 242	10 707
En fin de l'exercice	14 435	14 242
VALEUR LIQUIDATIVE	99,975	97,878
TAUX DE RENDEMENT	3,182%	-10,118%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Marché principale				
AB	5 277	154 516	137 329	9,52%
ARTES	4 290	29 119	34 324	2,38%
ATT. BANK	1 260	28 793	30 059	2,08%
BT	4 100	41 989	43 185	2,99%
BTEI	510	14 777	12 694	0,88%
CEREALIS	2 129	14 469	14 511	1,01%
DELICE DANON	365	5 329	5 527	0,38%
ENNAKL	5 000	52 137	50 735	3,52%
EUR-CYCLES	8 572	94 935	140 358	9,73%
GIF	12 378	81 252	42 011	2,91%
LANDOR	5 000	36 008	26 900	1,86%
LILAS	3 000	32 370	32 199	2,23%
MONOPRIX	2 080	62 959	45 623	3,16%
PGH	12 753	91 107	71 391	4,95%
SFBT	4 000	86 173	90 048	6,24%
SOMOCER	52 756	136 536	132 840	9,2%
SOTETEL	4 800	35 752	16 267	1,13%
SOTIPAPIER	7 493	49 885	36 985	2,56%
SOTUVER	21 103	145 531	111 002	7,69%
SYPHAX	3 145	24 526	12 203	0,85%
TAWASOL	40 000	31 373	29 800	2,06%
TPR	16 441	92 591	70 992	4,92%
TUNIS RE	9 239	77 242	92 390	6,4%
UIB	2 000	29 200	29 478	2,04%
Marché alternatif				
HEXABYTE	260	2 389	2 407	0,17%
Titres Sicav				
AMEN TRESOR SICAV	280	29 686	29 686	2,06%
Total	228 231	1 480 644	1 340 944	92,92%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 274	1 ,40%
EN 2014/A	1 500	14 250	14 648	1,02%
EN 2014/A1	1 500	13 823	14 224	0,99%
EN 2014/A10	3 000	29 310	30 194	2,09%
EN 2014/A13	68	633	655	0,05%
Total		77 576	79 995	5,55%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Actions	824 258
Emprunt National	58 016
SICAV	29 686
TOTAL	911 960

2-Les sorties du portefeuille titres et les remboursements au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi:

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession ou de remboursement	Plus ou moins-values
Actions	748 316	666 024	-82 292
SICAV	22 194	22 323	129
remboursement BTA	111 280	107 000	-4 280
TOTAL	886 070	799 627	-86 443

* Le montant -4 280 représente une moins-value constatée sur la ligne BTA 14042014 échu le 14-04-2014.

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 29 021 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Compte courant	29 021	2 ,01%
TOTAL	29 021	2,01%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 1 340 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES ACTIFS	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	-	6 713
Dépositaire	-	1 740
Intérêt courus/compte rémunéré.	909	347
Retenue à la source	431*	-
Total	1340	8 800

* Ce montant totalise le minimum de perception ainsi que les pénalités de retard des déclarations mensuelle.

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 8 038 dinars et se détaille comme suit :

OPERATEURS CREDITEURS	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	7 123	-
Dépositaire	915	-
Total	8 038	-

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 122 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES CREDITEUR DIVERS	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	-	1 636
Autres créditeurs(CMF)	122	120
Total	122	1 756

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

<u>Capital au 01/01/2014</u>	
Montant	1 379 470
Nombre des parts	14 242
Nombre de Porteurs de Parts	167
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	111 511
Nombre des parts émis	1 144
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-92 816
Nombre des parts rachetés	951
Nombre de Porteurs de Parts sortants	18
<u>Autres effets sur capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-86 443
Régularisation des sommes non distribuables	-78
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	113 133
Frais de négociation des titres	-8 873
Droit de sortie	269
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	1 416 174
Nombre des parts	14 435
Nombre de Porteurs de Parts	149

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	2 727	7 287
Revenus des actions	50 963	35 012
Revenus des Emprunt National	898	-
Revenus des titres OPCVM	805	753
TOTAL	55 393	43 052

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus compte rémunéré	1 600	1 453
TOTAL	1 600	1 453

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	24 473	24 972
Rémunération du dépositaire	3 478	1 712
Total charges de gestion de placement	27 951	26 684

3.11- Autres charges d'exploitation:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	1398	1427
Services bancaires et assimilés	148	89
TCL	526	242
Total charges d'exploitation	2 072	1 758

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Sommes distribuable des exercices antérieurs	12	14
Résultat d'exploitation	26 970	16 063
Régularisation du résultat d'exploitation	-16	-1 566
TOTAL	26 966	14 511

4. Autres informations

4.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,837	3,023	1,476	2,296
Revenus des placements monétaires	0,111	0,102	0,106	0,043
Total des revenus de placements	3,948	3,125	1,582	2,339
Charges de gestion des placements	-1,936	-1,874	-1,327	-1,151
Revenus Nets des placements	2,012	1,251	0,254	1,188
Autres charges	-0,144	-0,123	-0,087	-0,083
Résultat d'exploitation	1,868	1,128	0,167	1,105
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	-0,110	0,085	0,434
Sommes distribuable de l'exercice	1,867	1,018	0,252	1,539
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,837	-9,847	-11,120	3,259
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-5,988	-2,749	4,413	1,295
Frais de négociation de titres	-0,615	-0,189	-0,253	-0,235
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,234	-12,785	-6,960	4,319
Résultat net de l'exercice	3,103	-11,658	-6,886	5,424
Droits d'entrée et droit de sortie	0,019	0,020	0,075	0,042
Résultat non distribuable de l'exercice	1,253	-12,765	-6,885	4,361
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	0,701	9,911	1,537
Somme non distribuable de l'exercice	1,248	-12,064	3,026	5,898
Distribution de dividendes	1,018	0,251	1,540	-
Valeur liquidative	99,975	97,878	109,175	107,437

Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,99%	1,87%	1,87%	1,42%
Autres charges/ actif net moyen	0,15%	0,12%	0,12%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,92%	1,12%	0,24%	1,37%
Nombre de part	14 435	14 242	10 707	1 987
Actif net moyen	1 401 777	1 430 411	759 756	160 805